

AI : démarrer dans la vie active grâce à un soutien adapté

Les jeunes souffrant d'un problème de santé reçoivent des soutiens ciblés de l'AI pour démarrer leur vie professionnelle. Une évaluation montre que les instruments introduits il y a trois ans sont perçus positivement par les personnes interrogées.

Fernanda Benz, Maria Ritter | 27 mai 2025



Un accompagnement personnalisé lors de l'entrée dans la vie active est important pour les jeunes en situation de handicap. (Alamy)

En un coup d'œil

- Les nouveautés introduites début 2022 dans l'AI contribuent grandement à la détection précoce et au soutien professionnel des jeunes atteints dans leur santé, selon une évaluation réalisée sur mandat de l'OFAS.
- Les professionnels accompagnant les jeunes concernés lors du passage dans la vie active apprécient les nouveaux instruments de la dernière réforme de l'AI.
- Selon l'évaluation, un grand défi réside dans le nombre croissant de jeunes atteints de troubles psychiques complexes.

Pour de nombreux jeunes atteints dans leur santé, le passage de l'école à la formation professionnelle et au monde du travail est très exigeant. La réforme de l'assurance-invalidité (AI) entrée en vigueur début 2022 vise notamment à les soutenir selon leurs besoins en cas de changement dans leur vie professionnelle et à éviter autant que possible l'invalidité.

La révision de la **loi fédérale sur l'assurance-invalidité** prévoit une série de nouveaux instruments améliorés.

- Les offices AI peuvent désormais utiliser, également pour les jeunes, les instruments « détection précoce » et « intervention précoce » – qui ont fait leurs preuves pour les adultes – en les combinant avec des prestations de soutien dans le cadre de conventions de collaboration avec les autorités cantonales.
- La palette des mesures de préparation à une formation professionnelle initiale a été diversifiée et élargie afin de combler les lacunes d'offre existantes, par exemple pour les jeunes atteints de problèmes psychiques.

Ces nouveautés ont pu être mises en œuvre sans difficulté dans l'ensemble. Les professionnels des offices AI, des offices cantonaux et des prestataires de mesures de réadaptation ont émis un avis positif. Les nouveaux instruments améliorés permettent un soutien plus adéquat et individuel des jeunes concernés. C'est la conclusion de l'évaluation réalisée sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) par le bureau de recherche INFRAS, en collaboration avec le chercheur en sciences sociales Ralph Thomas.

Détection précoce ciblée

Une détection précoce dès l'âge de 13 ans devrait permettre de soutenir le plus tôt possible selon leurs besoins les jeunes atteints dans leur santé et ainsi d'éviter une chronicisation de la situation. A cette fin, l'AI peut soutenir financièrement les instances cantonales de coordination qui accompagnent les jeunes présentant des problématiques multiples lors de l'entrée dans la vie professionnelle. Ces instances développent des connaissances spécialisées sur l'AI, prennent en charge la détection précoce et l'information des jeunes concernés en étroite collaboration avec l'office AI. Confier cette tâche à une instance externe à l'AI a pour but d'éviter un contact prématuré avec l'AI ou des interventions inutiles et la médicalisation de problèmes psychosociaux.

En règle générale, l'instance cantonale de coordination constitue ce que l'on appelle le « Case Management Formation professionnelle » (CMFP) qui soutient les jeunes présentant des problématiques multiples lors de l'entrée dans la vie active. Dans la plupart des cantons, elle est en contact avec les jeunes, leurs responsables légaux et les écoles au cours des deux dernières années de la scolarité obligatoire. Les personnes interrogées dans l'évaluation perçoivent le Case Management Formation Professionnelle comme étant plus neutre que les offices AI, ce qui permet de lever les réticences et de susciter davantage d'acceptation pour une annonce à l'AI.

Les premières indications montrent que les jeunes atteints de troubles psychiques sont également mieux recensés. Ce qui est pertinent, puisque les maladies psychiques sont la cause la plus fréquente de rente AI pour cette catégorie d'âge (cf. [statistique de l'AI 2023](#)) et qu'une détection et un traitement précoces sont cruciaux.

Large palette des mesures préparatoires pour les jeunes

Les jeunes atteints dans leur santé doivent pouvoir bénéficier de mesures appropriées leur permettant d'accéder à une formation professionnelle initiale. Les « mesures préparatoires à l'entrée en formation » en font partie : les jeunes peuvent tester différents métiers lors d'un stage à l'essai de plusieurs mois et acquérir de l'expérience professionnelle. Les « offres transitoires ordinaires » des cantons peuvent être complétées par des éléments spécifiques afin d'être également accessibles aux jeunes atteints dans leur santé. Dans le cadre de « la préparation ciblée », différentes formes de soutien – telles que des cours, des stages et du coaching – sont possibles à condition qu'une profession ait été choisie et que la préparation soit spécifiquement axée sur ce choix.

Les « mesures de réinsertion » qui sont désormais disponibles pour les jeunes sont particulièrement intéressantes. Il s'agit de l'offre de l'AI la plus facile d'accès ou seuil bas puisqu'une présence de huit heures par semaine suffit au début. L'objectif est que la personne concernée soit plus présente et plus efficace en vue de démarrer une formation ou une activité lucrative. Les spécialistes interrogés apprécient les mesures de réinsertion, car elles offrent une structure et des perspectives aux jeunes atteints de troubles psychiques complexes. Actuellement, ils considèrent encore que la mise en place de ces mesures est un défi et qu'un potentiel d'optimisation subsiste dans ce domaine.

Au total, la part des adolescents et des jeunes adultes participant aux mesures préparatoires de l'AI a augmenté, passant de 3997 en 2022 à 6347 en 2023. Ces chiffres comportent les doubles comptages pour les jeunes ayant participé à plusieurs mesures.

Limites de l'évaluation et de l'AI

Il est cependant trop tôt pour se prononcer sur les effets de ces nouveautés. Le processus d'entrée dans la vie professionnelle pour un jeune atteint d'un problème de santé est généralement de longue haleine : étalé sur plusieurs années, il comporte son lot d'échecs et de crises. Ce n'est donc qu'avec du recul qu'il sera possible d'estimer dans quelle mesure la réussite d'une formation ou d'une réadaptation professionnelle est due à ces nouveautés. Il est d'ailleurs déjà prévu d'en évaluer les effets.

L'évaluation réalisée sur mandat de l'OFAS montre que l'AI est parfois confrontée à des évolutions sociales sur lesquelles elle n'a qu'une influence très limitée, voire aucune influence du tout. C'est ainsi que, selon les acteurs interrogés, le nombre de jeunes atteints de troubles psychiques complexes est en hausse. Beaucoup de jeunes éprouvent des difficultés à trouver et terminer une formation professionnelle initiale sur le marché primaire du travail après une mesure de réinsertion de 12 mois dans un cadre protégé.

Finalement, les experts interrogés signalent que la situation tendue dans le domaine psychiatrique et psychologique complique le processus de réadaptation professionnelles des jeunes concernés. Pour les aider à entrer dans la vie active, l'AI a besoin de l'implication d'autres acteurs ainsi que d'une bonne collaboration avec eux : par exemple avec les médecins traitants pour encourager les jeunes à démarrer une vie active, ou avec des employeurs disposés à offrir une chance à ces jeunes.

Bibliographie

Hammer, Stephan ; Gasser, Yannick ; Gmür, Malena ; Stern, Susanne ; Thomas, Ralph (2025). **Evaluation der Umsetzung der Neuerungen in der Invalidenversicherung am Übergang I**. Étude commandée par l'OFAS. Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche n° 3/25.

Fernanda Benz

Collaboratrice scientifique, Assurance-invalidité, Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

fernanda.benz@bsv.admin.ch

Maria Ritter

Cheffe de projet, Recherche et évaluation, Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

maria.ritter@bsv.admin.ch